



## **COMMUNIQUE RADIODIFFUSE**

(A diffuser 01 fois par jour du lundi 28 juillet au  
Lundi 04 août 2025 à Cotonou et à Parakou)

N° 1259/MESTFP/DC/SGM/DESTFP/DÉC/STEC/SA

**OBJET** : Ouverture des registres d'inscription aux concours d'entrée  
à l'École de Formation Médico-Sociale, session d'août 2025

La Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle porte à la connaissance du public que les registres d'inscription aux concours donnant droit à une bourse pour l'accès en première année de l'École de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou, sont **ouverts du lundi 28 juillet au mercredi 06 août 2025.**

Les formations ouvertes sont les suivantes :

- ✓ Hygiéniste d'assainissement ;
- ✓ Hygiéniste de salle.

### **A- CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

#### **➤ DIPLÔME REQUIS**

- être titulaire du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

#### **➤ CONDITION D'ÂGE**

##### **❖ Pour les Hygiénistes d'assainissement**

- avoir 16 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2025.

##### **❖ Pour les Hygiénistes de Salle**

- avoir 17 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2025.

## **B- LIEUX DE DÉPÔT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature seront déposés dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou à l'École de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou et devront comporter les pièces suivantes :

1. une (01) fiche d'inscription précisant le concours, le centre de composition et l'établissement choisi en cas de réussite (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
2. une (01) photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. une photocopie du certificat de nationalité ;
4. une photocopie du diplôme du BEPC ou de tout diplôme équivalent ;
5. une attestation médicale de non infirmité ;
6. un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1.500) francs.

## **C- DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOSSIERS ET MATIÈRES DE COMPOSITION**

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **mercredi 06 août à 17 h 30**.

Les candidats composeront dans les matières suivantes :

- 1. Communication écrite, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 2. Sciences de la vie et de la Terre, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 3. Mathématiques, durée 2 h, coefficient 3.**

Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, session de juin 2025, sont autorisés à passer lesdits concours en produisant un extrait de la liste des admis sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s).

### **N.B :**

- le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public A/S BJ 6600100100000010169284 ou à une Recette-Perception du territoire national ;
- tout dossier incomplet ou parvenu en retard sera systématiquement rejeté.

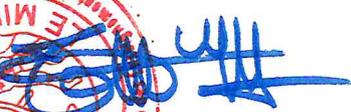
## D- DATE DE DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION RETENUS

Les concours se dérouleront le **mercredi 20 août 2025** dans les centres de composition suivants :

- Département de l'Atacora : Lycée Technique de Natitingou ;
- Département de la Donga : Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou ;
- Département du Borgou : EFMS à Parakou ;
- Département de l'Alibori : Lycée Technique Commercial et Industriel de Kandi ;
- Département des Collines : CEG1 Dassa ;
- Département du Zou : Lycée Technique de Bohicon ;
- Département du Couffo : CEG1 Aplahoué ;
- Département du Mono : CEG1 Lokossa ;
- Département de l'Atlantique : CEG1 Allada ;
- Département du Littoral : Lycée Technique Coulibaly à Cotonou ;
- Département de l'Ouémé : Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo ;
- Département du Plateau : Lycée Technique de Pobè.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP), à l'École de Formation Médico-Sociale à Parakou (EFMS) ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le 29 juillet 2025

  
  
**Véronique TOGNIFODE**  
Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle